

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2667

21 novembre 2007

SOMMAIRE

ACMBernstein SICAV	127974	GSC European Mezzanine Luxembourg VIII S.à.r.l.	128001
Alpha Investimenti Advisory Holding S.A.	128013	IT Funds	128013
Athis	127970	LaSalle Property Securities SICAV-FIS ..	128012
Autopolis S.A.	128015	Le Premier 3 EM S.à r.l.	127975
Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l. ..	128007	Le Premier 3 JD S.à r.l.	128016
Berkel, s.à r.l.	127971	Le Premier 3 LF S.à r.l.	127974
Café Ligia S.à.r.l.	128016	Le Premier Management S.à r.l.	127972
Citore S.A.	128012	Le Premier S.à r.l.	127975
Clearstream Banking S.A.	127974	Le Premier Sirocco S.C.A.	127973
Conchart S.à r.l.	127977	Le Premier VIII S.à r.l.	127972
Consilia De Enrico Seccomandi et Fils ..	128014	Ligne Brussels (Lux) S.à r.l.	128013
Delta Participations S.A.	127973	Lux Design Europe	127984
European Logistics Income Venture SCA	127977	Lyreco Luxembourg	128016
European Oil and Sea Services S.A.	128002	Maga S.A.	127970
Fédération Luxembourgeoise de Basket- ball	127975	Marjan Sàrl	128006
Fin Scutum S.A.	127976	Medical Services Participations S.A.	128015
GSC European Mezzanine Luxembourg III S.à.r.l.	127986	Parisian Property Partners S. à r.l.	127973
GSC European Mezzanine Luxembourg III S.à.r.l.	127986	Presta-Gaz S.A.	127970
GSC European Mezzanine Luxembourg I S.à r.l.	127984	Pro Re (Luxembourg) S.A.	127971
GSC European Mezzanine Luxembourg I S.à r.l.	127999	Selva Vesta Sàrl	128002
GSC European Mezzanine Luxembourg IV S.à.r.l.	128012	Société Financière Baccarat Holding S.A.H.	128014
GSC European Mezzanine Luxembourg IV S.à.r.l.	128006	Sunrise International S.A.	127976
		Tyco Electronics Holding S.à r.l.	127987
		UBAE Arab German Bank	128013
		UBAE Arab German Bank	128014
		Vivalux S.A.	128000
		Woodcote Capital S.à r.l.	128001

Athis, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 97.980.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127148/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04781. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Presta-Gaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue des Chemins de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 9.648.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 mai 2007

L'assemblée réélit administrateurs pour un an:

- M. Gaston Schwertzer, administrateur de société, demeurant à Marxe Knupp, L-5328 Medingen
- M. Jacquot Schwertzer, administrateur de société, demeurant à 51, rue d'Oetrange, L-5360 Schrassig
- M. Philippe Cartry, directeur, demeurant à 154, rue des Espagnols, B-6700 Arlon.

Réélit réviseur pour un an:

La société ABACAB s.à.r.l, réviseur d'entreprise, ayant son siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 18 mai 2007, immédiatement après l'assemblée générale ordinaire statutaire annuelle

Est élu Président, M. Gaston Schwertzer, administrateur de société, Medingen.

Est nommé administrateur-délégué, M. Jacquot Schwertzer, administrateur de société, Schrassig.

Est nommé directeur, M. Philippe Cartry, demeurant 154, rue des Espagnols à B-6700 Arlon.

Est nommé fondé de pouvoirs, M. Stéphane Sauvage, responsable opérationnel, demeurant 9, rue de la Tuilerie à F-57310 Bertrange.

Est nommé fondé de pouvoirs, M. Erwin Lamberty, technicien, demeurant 5, rue de la Platinerie à B-6700 Arlon.

Pouvoirs

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs. Pour la gestion journalière, la société est engagée sans limitation, par la seule signature du Président du Conseil d'Administration ou de l'administrateur-délégué.

La direction de la société est confiée au directeur, M. Philippe Cartry, qui, par sa seule signature, engage la société pour la gestion journalière jusqu'à concurrence de 200.000,- € (deux cent mille euros).

Les fondés de pouvoirs, MM. Stéphane Sauvage et Erwin Lamberty, engagent la société, par leur signature individuelle jusqu'à concurrence de 10.000,- € (dix mille euros) pour la gestion journalière.

Pour extraits conformes

J. Schwertzer

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007127142/2061/36.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05104. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Maga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 89.362.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 28 juin 2007

L'assemblée réélit administrateurs pour un an:

M. Gaston Schwertzer, docteur en droit, Medingen.
 Mme Marie-Jeanne Geiben, sans état particulier, Medingen.
 M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, Schrassig.
 M. Marc Schwertzer, directeur de sociétés, Reckange/Mess.

Réélit commissaire pour un an:

la société DMS & ASSOCIES S.à.r.l., ayant son siège à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

1. Est réélu Président M. Gaston Schwertzer, docteur en droit, Medingen, qui est également nommé administrateur-délégué de la société.

2. Sont nommés fondés de pouvoirs:

M. Jacquot Schwertzer, Schrassig
 M. Marc Schwertzer, Reckange/Mess
 M. Jean-Yves Colson, Messancy (Belgique).

Pouvoirs

a) La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du Président ou par la seule signature de l'Administrateur-délégué, ou par les signatures conjointes de trois administrateurs, y compris la signature du Président, sans limitation, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 20.000,- € (vingt mille euros) par la seule signature d'un fondé de pouvoirs.

c) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'Administrateur-délégué et/ou le Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes

G. Schwertzer

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007127129/1981/35.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00343. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Berkel, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8326 Capellen, 19, rue Hiereknapp.

R.C.S. Luxembourg B 80.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007127138/236/11.

(070146927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Pro Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 22.257.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PRO RE (LUXEMBOURG) S.A.

SINSER (LUXEMBOURG) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007127139/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ08035. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Le Premier VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.991.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée des associés de la Société en date du 8 octobre 2007 que les gérants suivants de la Société ont démissionné avec effet au 8 octobre 2007:

- M. Bart Zech; et
- M. Roeland P. Pels;

Et que les gérants suivants ont été nommés avec effet au 8 octobre 2007 et ce pour une durée indéterminée:

- Mlle Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France) avec adresse professionnelle au ,1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg; et

- M. Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

En outre, le siège social de LE PREMIER MANAGEMENT S.à r.l., de la Société, ainsi que le siège social de LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., associé unique de la Société, ont été transférés au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Il résulte de la décision des gérants de la Société en date du 8 octobre 2007 que le siège social de la Société est transféré au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127089/2460/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Le Premier Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 97.877.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée des associés de la Société en date du 8 octobre 2007 que les gérants suivants de la Société ont démissionné avec effet au 8 octobre 2007:

- M. Bart Zech; et
- M. Roeland P. Pels;

Et que les gérants suivants ont été nommés avec effet au 8 octobre 2007 et ce pour une durée indéterminée:

- M. Carlo Schneider, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck (Luxembourg) avec adresse professionnelle au 16, rue des Prievèrès, L-2351 Luxembourg; et

- M. Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

En outre, l'adresse professionnelle de Céline Pignon, gérant de la Société, a été transférée au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Il résulte de la décision des gérants de la Société en date du 8 octobre 2007 que le siège social de la Société a été transféré au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127084/2460/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06352. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Le Premier Sirocco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 129.469.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'associé commandité-gérant de la Société en date du 25 septembre 2007 que le siège social de la Société est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

En outre, le siège social de l'associé commandité-gérant ainsi que l'adresse professionnelle de Monsieur Patrice Gallasin, membre du conseil de surveillance (Commissaire) ont été transférés au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007127086/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06347. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Parisian Property Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.150,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 106.028.

—
EXTRAIT

Il résulte du conseil de gérance de la Société en date du 8 octobre que les gérants suivants de la Société ont démissionné avec effet au 8 octobre 2007:

- M. Bart Zech, gérant de classe B; et
- M. Roeland P. Pels, gérant de classe B.

Et que le siège social de la société est transféré au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

En outre, l'adresse professionnelle de M. Patrice Gallasin, gérant de classe B de la Société a été transférée au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007127087/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06403. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Delta Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 110.366.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 13 septembre 2007, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

- La démission de Maître Christophe Antinori de son mandat d'administrateur de la Société a été acceptée.
- Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, me de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg a été nommé administrateur de la Société jusqu'au 9 août 2011.

DELTA PARTICIPATIONS S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007127278/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

ACMBernstein SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.021.

EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration du 16 août 2007, M. Nicolas Bérard, 18, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg et M. Christopher Bricker, 1345 Avenue of the Americas 10105 New York USA ont été nommés administrateurs-délégués d'ACMBernstein SICAV.

Suivant décision du Conseil d'Administration du 16 août 2007, M. Bertrand Reimmel, 18, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg a été nommé responsable administratif d'ACMBernstein SICAV, ses fonctions relèveront de la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour ACMBernstein SICAV

Signature

Référence de publication: 2007127277/5937/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06137. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 9.248.

Le bilan de CLEARSTREAM BANKING au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127291/2229/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06131. - Reçu 94 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Le Premier 3 LF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 129.435.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le conseil de gérance de la Société en date du 5 octobre 2007 que le siège social de la Société est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

En outre l'adresse professionnelle de Monsieur Patrice Gallasin et Madame Céline Pignon, et le siège social de LE PREMIER MANAGEMENT Srl, tous gérants de la Société ainsi que le siège social de l'associé unique de la Société ont été transférés au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127075/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Le Premier 3 EM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.440.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le conseil de gérance de la Société en date du 5 octobre 2007 que le siège social de la Société est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

En outre l'adresse professionnelle de Monsieur Patrice Gallasin et Madame Céline Pignon, le siège social de LE PREMIER MANAGEMENT S.à r.l., tous gérants de la Société ainsi que le siège social de l'associé unique de la Société ont été transférés au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127074/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Le Premier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 98.716.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée des associés de la Société en date du 8 octobre 2007 que les gérants suivants de la Société ont démissionné avec effet au 8 octobre 2007:

- M. Bart Zech; et

- M. Roeland P. Pels;

Et que les gérants suivants ont été nommés avec effet au 8 octobre 2007, et ce pour une durée indéterminée:

- Mlle Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg; et

- M. Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

En outre, le siège social de LE PREMIER MANAGEMENT S.à r.l., gérant de la Société, ainsi que le siège social de LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., associé unique de la Société, ont été transférés au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Il résulte de la décision des gérants de la Société en date du 8 octobre 2007 que le siège social de la Société est transféré au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007127079/2460/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

F.L.B.B., Fédération Luxembourgeoise de Basketball, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 2.301.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE BASKETBALL a.s.b.l. (en abrégé FLBB), il a été décidé de modifier l'article ST-1 afin de donner à la deuxième phrase la teneur suivante: «Elle a son siège à Strassen».

La même assemblée a décidé de transférer le siège social de la FLBB à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le comité central de la FLBB

Signature

Le commissaire aux statuts

Référence de publication: 2007128205/278/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08370. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Sunrise International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007128213/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08245. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Fin Scutum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 66.903.

octobre 2007 au siège social de la société

L'Assemblée accepte la démission d'ALTER AUDIT SARL et nomme ALTER DOM-COM SARL dont le siège est établi 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg comme commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 10, avenue Guillaume L-1650 Luxembourg au 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg, avec effet au 5 novembre 2007

L'Assemblée décide de procéder à l'élection définitive de Madame Isabelle Claude, qui avait été nommée par cooptation lors du Conseil d'Administration du 31 mai 2007 son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Le Conseil d'Administration sera donc composé comme suit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012

- Monsieur Bruno Abbate, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg (Président, depuis le 29 juin 2007)

- Madame Isabelle Claude, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg

- BAIC MANAGEMENT SARL dont le siège social est établi 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg, représentée par Madame Isabelle Claude.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour la Société

ALTER AUDIT Sarl

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007128217/7824/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Conchart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 113.173.

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Johannes Lübbert Schöning, né à Haren (République Fédérale d'Allemagne), le 23 mars 1974, domicilié à D-49733 Haren (Ems), Emmelner Strasse, 53,

- Jörn-Marc Friedrich Thielebeule, né à Hamburg (République Fédérale d'Allemagne), le 6 avril 1968, domicilié à D-20249 Hamburg, Robert-Koch Strasse, 36.

Tous deux représentés aux présentes par Flora Gibert, employée privée demeurant à Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Associés de la société à responsabilité limitée CONCHART S.à r.l., ayant son siège social à Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 113.173, constituée suivant acte reçu le 9 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil C numéro 657 du 30 mars 2006.

Lesquels associés réunis en assemblée générale ont requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8094 Bertrange, 61, rue de Strassen à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 comme suit:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, LAC/2007/30091. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007129323/211/37.

(070149506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

European Logistics Income Venture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 102.749.

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of October,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Bernardine Vos, employee, residing in Esch-sur-Alzette, acting as the representative of EUROPEAN LOGISTICS, (before named LOG), société anonyme, having its registered office at 7, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.727 and incorporated and existing under the Luxembourg law pursuant to a deed dated on 13 July 2004 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1125 dated 9 November 2004, page 53954 (the «General Partner»), acting in its capacity of the general partner of the company EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE SCA, a société en commandite par actions, having its registered office 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, registration number R.C.S. Luxembourg: B 102.749 (the «Company»), pursuant to resolutions of the General Partner taken on 30 August 2007.

An excerpt of which, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in her said capacity, has required the undersigned notary to state her declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 13 July 2004 and its articles (the «Articles») have been published in *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 1128 dated 10 November 2004, page 54117.

2. The Articles of the Company have been amended pursuant to:

- a general meeting of the shareholders dated 24 November 2004 deciding, among others, to change the name of the Company from LOG 1 SCA into EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE SCA, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 431 dated 10 May 2005, page 20649;

- a notarial rectifying deed dated 14 February 2005 enacting the amendment of article 9.1 of the Articles following the change of name of the General Partner from LOG into EUROPEAN LOGISTICS, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 834 dated 1 September 2005, page 39994;

- a notarial deed dated 15 February 2005, enacting an increase of the share capital of the Company from one million and two Euros (€ 1,000,002.-) to an amount of one million one hundred thirty thousand and four Euros (€ 1,130,004.-), published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 774 dated 3 August 2005, page 37140;

- a notarial deed dated 11 May 2005, enacting an increase of the share capital of the Company from one million one hundred thirty thousand and four Euros (€ 1,130,004.-) to an amount of one million four hundred seventy-six thousand six hundred six Euros (€ 1,476,606.-), published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 975 dated 3 October 2005, page 46757;

- a notarial deed dated 18 January 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from one million four hundred seventy-six thousand six hundred and six Euros (€ 1,476,606.-) to an amount of one million five hundred seventy-one thousand six hundred and seven Euros (€ 1,571,607.-), published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 840, dated 27 April 2006, page 40306;

- a notarial deed dated 27 March 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from one million five hundred seventy-one thousand six hundred and seven Euros (€ 1,571,607.-) to an amount of one million six hundred twenty-three thousand six hundred and nine Euros (€ 1,623,609.-), published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 1311, dated 6 July 2006, page 62888;

- a notarial deed dated 11 May 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from one million six hundred twenty-three thousand six hundred and nine Euros (€ 1,623,609.-) to an amount of one million eight hundred sixty-five thousand one hundred and nine Euros (€ 1,865,109.-), published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 1446, dated 27 July 2006, page 69390;

- a notarial deed dated 10 November 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from one million eight hundred sixty-five thousand one hundred and nine Euros (€ 1,865,109.-) to an amount of two million four hundred thirty thousand two hundred and ten Euros (€ 2,430,210.-), published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 423, dated 21 March 2007, page 20258;

- a notarial deed dated 14 February 2007, enacting an increase of the share capital of the Company from two million four hundred thirty thousand two hundred and ten Euros (€ 2,430,210.-) to an amount of two million four hundred seventy-six thousand two hundred and sixteen Euros and fifty cents (€ 2,476,216.50), published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 824, dated 9 May 2007, page 39516;

- a notarial deed dated 18 April 2007, enacting an increase of the share capital of the Company from an amount of two million four hundred seventy-six thousand two hundred and sixteen Euros and fifty cents (€ 2,476,216.50) to an amount of two million eight hundred seventy-five thousand four hundred and fifty-five Euros (€ 2,875,455.-), published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 1373, dated 5 July 2007, page 65866 and

- a notarial deed dated 28 June 2007, amending certain provisions of the Articles published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 1988, dated 14 September 2007, page 95388.

3. The share capital is fixed at two million eight hundred seventy-five thousand four hundred and fifty-five Euros (€ 2,875,455.-), represented by:

- forty-six thousand three hundred sixty-three (46,363) shares of Unlimited Shareholder (herein referred to as «actions de commandité» or «Class A shares»); and

- one million eight hundred seventy thousand six hundred seven (1,870,607) shares of Limited Shareholders (herein referred to as «actions de commanditaire» or «Class B Share»); (together with the Class A Shares, the «Shares»).

Each Share has a par value of one Euro fifty cents (€ 1.50).

4. Pursuant to article 6 of the Articles, the Company, for the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the agreement possibly entered into or to be entered into between the Shareholders, has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one hundred million Euros (€ 100,000,000.-) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares and is subject to the specific limits and conditions set out under article 6 of the Articles.

5. The increase of the share capital shall be realised within the strict limits defined in the article 6 of the Articles, which are as following:

«6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the General Partner in compliance with any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company.

6.3 Until 28 June 2012 at the latest, and in compliance with any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company, the General Partner is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Shares to the existing Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders in compliance with any applicable provision of the Law.

6.4 These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the General Partner within the strict limits stated in any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company.

6.5 In particular, the General Partner may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the General Partner.

6.6 The General Partner may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7 The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing respective class of Shares.

6.8 The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9 The General Partner shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the General Partner, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.10 Upon cash increase of the share capital of the Company by the General Partner within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital under article 6 of the Articles.»

6. In the resolutions of the General Partner of the Company taken on 30 August 2007, the General Partner of the Company resolved in compliance with article 6 of the Articles to increase the share capital of the Company with an amount of five hundred and sixty thousand two Euros and fifty cents (€ 560,002.50) subject to the payment of a global share premium for an amount of five million forty thousand twenty-two Euros and fifty cents (€ 5,040,022.50), pursuant to articles 5 and 6 of the Articles in order to raise it from its current amount of two million eight hundred seventy-five thousand four hundred and fifty-five Euros (€ 2,875,455.-) to three million four hundred thirty-five thousand four hundred fifty-seven Euros and fifty cents (€ 3,435,457.50), by creating and issuing three hundred seventy-three thousand three hundred and thirty-five (373,335) new Class B Shares (the «New Class B Shares») with a nominal value of one Euro fifty cents (€ 1.50) each, having the same rights and obligations as the existing Class B Shares.

7. The General Partner has further decided to have the increase of the share capital enacted by a Luxembourg notary and to grant:

- Mrs Catherine Baudhuin, employee, residing in Luxembourg, and/or
- Mrs Bernardine Vos, employee, residing in Esch-sur-Alzette,

a power of attorney to have the increase of the subscribed capital of the Company and the consequential amendment to the Articles of the Company recorded in a deed of notary.

8. The New Class B Shares have been fully subscribed by the existing Class B Shareholders exercising their respective preferential right of subscription i.e.:

1) AXA RE, a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at 39, rue du Colisée, F-75008 Paris (France), registered with the Paris Register of Commerce under number 542 066 394 RCS subscribes forty-one thousand seven hundred and ninety-one (41,791) New Class B Shares for an amount of sixty-two thousand six hundred eighty-six Euros and fifty cents (€ 62,686.50), subject to a share premium of five hundred sixty-four thousand one hundred seventy-eight Euros and fifty cents (€ 564,178.50), for a total amount of six hundred twenty-six thousand eight hundred and sixty-five Euros (€ 626,865.-);

2) SCI VENDOME ACTIVITE, a société civile à capital variable incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at Coeur Défense, Tour B, La Défense 4, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, (France) (registered under number 414 874 313 in Nanterre) subscribes forty-one thousand seven hundred and ninety-one (41,791) New Class B Shares for an amount of sixty-two thousand six hundred eighty-six Euros and fifty cents (€ 62,686.50), subject to a share premium of five hundred sixty-

four thousand one hundred seventy-eight Euros and fifty cents (€ 564,178.50), for a total amount of six hundred twenty-six thousand eight hundred and sixty-five Euros (€ 626,865.-);

3) AXA AURORA IBERICA, S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, a sociedad anónima incorporated in accordance with and governed by the laws of Spain, having its registered office at 3, Calle Via Roma, Palma de Mallorca (Spain), registered with the Register of Commerce under number A07002967 subscribes thirty-nine thousand and five (39,005) New Class B Shares for an amount of fifty-eight thousand five hundred seven Euros and fifty cents (€ 58,507.50), subject to a share premium of five hundred twenty-six thousand five hundred sixty-seven Euros and fifty cents (€ 526,567.50), for a total amount of five hundred eighty-five thousand seventy-five Euros (€ 585,075.-).

4) MUTAVIE S.A., a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at 9, rue des Iris, F-79000 Bessines (France), subscribes eighty-three thousand five hundred and eighty-two (83,582) New Class B Shares for an amount of one hundred twenty-five thousand three hundred and seventy-three Euros (€ 125,373), subject to a share premium of one million one hundred twenty-eight thousand three hundred and fifty-seven Euros (€ 1,128,357.-) for a total amount of one million two hundred fifty-three thousand seven hundred and thirty Euros (€ 1,253,730.-).

5) CARDIF ASSURANCE VIE S.A., a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at 5, avenue Kléber, F-75016 Paris (France), subscribes fifty-five thousand seven hundred and twenty-two (55,722) New Class B Shares for an amount of eighty-three thousand five hundred and eighty-three Euros (€ 83,583.-), subject to a share premium of seven hundred fifty-two thousand two hundred and forty-seven Euros (€ 752,247.-) for a total amount of eight hundred and thirty-five thousand eight hundred and thirty Euros (€ 835,830.-).

6) SOGECAP S.A., a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at 50, avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cedex, France, subscribes fifty-five thousand seven hundred and twenty-two (55,722) New Class B Shares for an amount of eighty-three thousand five hundred and eighty-three Euros (€ 83,583.-), subject to a share premium of seven hundred fifty-two thousand two hundred and forty-seven Euros (€ 752,247.-) for a total amount of eight hundred and thirty-five thousand eight hundred and thirty Euros (€ 835,830.-).

7) EUROPEAN LOGISTICS FEEDER SCA, a société en commandite par actions, incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129 820 subscribes fifty-five thousand seven hundred and twenty-two (55,722) New Class B Shares for an amount of eighty-three thousand five hundred and eighty-three Euros (€ 83,583.-), subject to a share premium of seven hundred fifty-two thousand two hundred and forty-seven Euros (€ 752,247.-) for a total amount of eight hundred and thirty-five thousand eight hundred and thirty Euros (€ 835,830.-).

9. The New Class B Shares have been fully paid up through contributions in cash as evidenced by the bank certificate issued by Dexia-Banque Internationale à Luxembourg on 19 September 2007, so that the company had of its free disposal the amount of EUR 5,600,025.

10. The justifying documents of the subscription and of the payment of the New Class B Shares have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt. Therefore, the capital increase is effective as of 19 September 2007 at which the New Class B Shares have been fully paid up.

11. As a consequence of such increase of the share capital of the Company article 5.1 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

«5.1 The share capital is fixed at three million four hundred thirty-five thousand four hundred fifty-seven Euros and fifty cents (€ 3,435,457.50) represented by:

- forty-six thousand three hundred and sixty-three (46,363) shares of Unlimited Shareholder (herein referred to as «actions de commandité» or «Class A shares»); and

- two million two hundred forty-three thousand nine hundred and forty-two (2,243,942) shares of Limited Shareholders (herein referred to as «actions de commanditaire» or «Class B Shares»);

(the Class A Shares together with the Class B Shares, are referred to as the «Shares»), with a par value of one Euro fifty cents (€ 1.50) each.

12. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, article 6.1 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

«6.1 For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of ninety-nine million four hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-seven Euros and fifty cents (€ 99,439,997.50) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at sixty thousand euros (EUR 60,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre,

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mme Bernardine Vos, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de mandataire spécial de EUROPEAN LOGISTICS, (anciennement dénommée LOG), société anonyme, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.727 et constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte en date du 13 juillet 2004, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1125 du 9 novembre 2004, page 53954, (le «Gérant Commandité»), agissant en sa qualité de gérant commandité de EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE SCA, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg: B 102.749 (la «Société»), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par le Gérant Commandité le 30 août 2007.

Dont un extrait restera, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, qui agit ès qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié en date du 13 juillet 2004 et ses statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1128 du 10 novembre 2004, page 54117.

2. Les Statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises en vertu:

- d'une assemblée générale des actionnaires tenue le 24 novembre 2004 décidant notamment de changer la dénomination de la Société de LOG 1 SCA en EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE SCA, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 431 du 10 mai 2005, page 20649;

- d'un acte rectificatif notarié en date du 14 février 2005 constatant la modification de l'article 9.1 des Statuts suite au changement de dénomination du Gérant Commandité de LOG en EUROPEAN LOGISTICS, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 834 du 1^{er} septembre 2005, page 39994;

- d'un acte notarié du 15 février 2005 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million et deux Euros (1.000.002,- €) à un million cent trente mille et quatre Euros (1.130.004,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 774 du 3 août 2005, page 37140;

- d'un acte notarié du 11 mai 2005 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million cent trente mille et quatre Euros (1.130.004,- €) à un million quatre cent soixante-seize mille six cent six Euros (1.476.606,- €) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 975 du 3 octobre 2005, page 46757;

- d'un acte notarié du 18 janvier 2006 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million quatre cent soixante-seize mille six cent six Euros (1.476.606,- €) à un million cinq cent soixante et onze mille six cent sept Euros (1.571.607,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 840 du 27 avril 2006, page 40306;

- d'un acte notarié du 27 mars 2006 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million cinq cent soixante et onze mille six cent sept Euros (1.571.607,- €) à un million six cent vingt-trois mille six cent neuf Euros (1.623.609,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1311 du 6 juillet 2006, page 62888;

- d'un acte notarié du 11 mai 2006 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million six cent vingt-trois mille six cent neuf Euros (1.623.609,- €) à un million huit cent soixante-cinq mille cent neuf Euros (1.865.109,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1446 du 27 juillet 2006, page 69390;

- d'un acte notarié du 10 novembre 2006 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million huit cent soixante-cinq mille cent neuf Euros (1.865.109,- €) à deux millions quatre cent trente mille deux cent dix Euros (2.430.210,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 423, en date du 21 mars 2007, page 20258;

- d'un acte notarié du 14 février 2007 constatant l'augmentation du capital social de la Société de deux millions quatre cent trente mille deux cent dix Euros (2.430.210,- €) à deux millions quatre cent soixante-seize mille deux cent seize Euros et cinquante centimes (2.476.216,50 €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 824, en date du 9 mai 2007, page 39516;

- d'un acte notarié du 18 avril 2007 constatant l'augmentation du capital social de la Société de deux millions quatre cent soixante-seize mille deux cent seize Euros et cinquante centimes (2.476.216,50 €) à deux millions huit cent soixante-

quinze mille quatre cent cinquante cinq Euros (2.875.455,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1373, en date du 5 juillet 2007, page 65866 et

- d'un acte notarié du 28 juin 2007, modifiant certaines dispositions des Statuts publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1988, en date du 14 septembre 2007, page 95388.

3. Le capital social de la Société est fixé à deux millions huit cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante cinq Euros (2.875.455,- €) représenté par:

- quarante six mille trois cent soixante trois (46.363) actions d'Actionnaire Commandité (ci-après les «actions de commandité» ou «Actions de Classe A»); et

- un million huit cent soixante-dix mille six cent sept (1.870.607) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les «actions de commanditaire» ou «Actions de Classe B»); (ensemble avec les Actions de Classe A, les «Actions»).

Chaque Action a une valeur nominale d'un Euro cinquante centimes (1,50 €).

4. Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société, afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la convention intervenue ou à intervenir probablement entre les Actionnaires, disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de cent millions d'Euros (100.000.000,- €) pour émettre de nouvelles Actions ou augmenter la valeur nominale des Actions et sera soumise aux limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts.

5. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts, qui sont les suivantes:

«6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre l'émission d'Actions nouvelles ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Actionnaires existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé conformément à toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société.

6.3 Jusqu'au 28 juin 2012 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant Commandité dans toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société, le Gérant Commandité pourra augmenter à tout moment le capital social dans les limites du capital autorisé, par émission de nouvelles Actions ou augmentation de la valeur nominale des Actions existantes aux Actionnaires actuels ou à toutes autres personnes approuvées par les Actionnaires conformément aux dispositions applicables de la Loi.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7 Les droits attachés aux Actions nouvelles seront identiques à ceux attachés respectivement aux classes d'Actions déjà émises.

6.8 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.9 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.10 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital en vertu de l'article 6 des Statuts de la Société.»

6. Dans les résolutions prises le 30 août 2007 par le Gérant Commandité de la Société, celui-ci a décidé, conformément à l'article 6 des Statuts, d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent soixante mille deux Euros et cinquante centimes (560.002,50 €), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de cinq millions quarante mille vingt deux Euros et cinquante centimes (5.040.022,50 €) conformément aux articles 5 et 6 des Statuts, pour porter ainsi le capital social de son montant actuel de deux millions huit cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante cinq Euros (2.875.455,00 €) à trois millions quatre cent trente cinq mille quatre cent cinquante sept Euros et cinquante centimes (3.435.457,50 €), par la création et l'émission de trois cent soixante-treize mille trois cent trente cinq (373.335) nouvelles Actions de Classe B (les «Nouvelles Actions B») d'une valeur nominale d'un Euro et cinquante centimes (1,50 €) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Actions existantes de Classe B.

7. Le Gérant Commandité a également décidé de faire acter l'augmentation de capital social par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à

- Madame Catherine Baudhuin, employée, demeurant à Luxembourg, et/ou
- Madame Bernardine Vos, employée, demeurant à Esch-sur-Alzette,

afin de faire enregistrer par acte notarié l'augmentation de capital souscrit de la Société et la modification des Statuts de la Société en découlant.

8. Les Nouvelles Actions de Classe B ont été entièrement souscrites par les Actionnaires existants de Classe B exerçant leur droit de souscription préférentielle respectif comme suit:

1) AXA RE, une société anonyme constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au 39, rue du Colisée, F-75008 Paris (France), immatriculée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 542 066 394 RCS, a souscrit quarante et un mille sept cent quatre-vingt onze (41.791) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de soixante deux mille six cent quatre-vingt-six Euros et cinquante centimes (62.686,50 €), moyennant une prime d'émission d'un montant de cinq cent soixante quatre mille cent soixante-dix-huit Euros et cinquante centimes (564.178,50 €), pour une somme totale de six cent vingt-six mille huit cent soixante cinq Euros (626.865,- €);

2) SCI VENDOME ACTIVITE, société civile à capital variable constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au Cœur Défense, Tour B, La Défense 4, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex (France), (immatriculée auprès du registre des Sociétés à Nanterre sous le numéro 414 874 313) a souscrit quarante et un mille sept cent quatre-vingt onze (41.791) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de soixante deux mille six cent quatre-vingt-six Euros et cinquante centimes (62.686,50 €), moyennant une prime d'émission d'un montant de cinq cent soixante quatre mille cent soixante-dix-huit Euros et cinquante centimes (564.178,50 €), pour une somme totale de six cent vingt-six mille huit cent soixante cinq Euros (626.865,- €);

3) AXA AURORA IBERICA, S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, une sociedad anónima constituée et régie par le droit espagnol, ayant son siège social au 3, Calle Via Roma, Palma de Mallorca (Espagne), immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro A07002967, a souscrit trente neuf mille cinq (39.005) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de cinquante huit mille cinq cent sept Euros et cinquante centimes (58.507,50 €), moyennant une prime d'émission d'un montant de cinq cent vingt-six mille cinq cent soixante-sept Euros et cinquante centimes (526.567,50 €), pour une somme totale de cinq cent quatre-vingt cinq mille soixante-quinze Euros (585.075,- €).

4) MUTAVIE S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au 9, rue des Iris, F-79000 Bessines (France), a souscrit quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-deux (83.582) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de cent vingt-cinq mille trois cent soixante-treize Euros (125.373,- €), moyennant une prime d'émission d'un montant d'un million cent vingt-huit mille trois cent cinquante sept Euros (1.128.357,- €), pour une somme totale d'un million deux cent cinquante trois mille sept cent trente Euros (1.253.730,- €);

5) CARDIF ASSURANCE VIE S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au 5, avenue Kléber, F-75016 Paris (France), a souscrit cinquante cinq mille sept cent vingt-deux (55.722) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros (83.583,- €), moyennant une prime d'émission d'un montant de sept cent cinquante deux mille deux cent quarante sept Euros (752.247,- €), pour une somme totale de huit cent trente cinq mille huit cent trente Euros (835.830,- €);

6) SOGECAP S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au 50, avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cedex (France), a souscrit cinquante cinq mille sept cent vingt-deux (55.722) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros (83.583,- €), moyennant une prime d'émission d'un montant de sept cent cinquante deux mille deux cent quarante sept Euros (752.247,- €), pour une somme totale de huit cent trente cinq mille huit cent trente Euros (835.830,- €);

7) EUROPEAN LOGISTICS FEEDER S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.820, a souscrit cinquante cinq mille sept cent vingt-deux (55.722) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros (83.583,- €), moyennant une prime d'émission d'un montant de sept cent cinquante deux mille deux cent quarante-sept Euros (752.247,- €), pour une somme totale de huit cent trente cinq mille huit cent trente Euros (835.830,- €);

9. Les Nouvelles Actions de Classe B ont été entièrement libérées par apport en numéraire, tel que constaté par le certificat bancaire émis par Dexia-Banque Internationale à Luxembourg le 19 septembre 2007, de sorte que la société a, à sa libre disposition la somme de EUR 5.600.025,-.

10. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Actions de Classe B ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend expressément acte. Dès lors, l'augmentation de capital prend effet au 19 septembre 2007 date à laquelle les Nouvelles Actions de Classe B ont été entièrement libérées.

11. A la suite de cette augmentation de capital de la Société, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois millions quatre cent trente cinq mille quatre cent cinquante sept Euros et cinquante centimes (3.435.457,50 €), représenté par

- quarante six mille trois cent soixante trois (46.363) actions d'Actionnaire Commandité (ci-après les «actions de commandité» ou «Actions de Classe A»); et

- deux millions deux cent quarante trois mille neuf cent quarante deux (2.243.942) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les «actions de commanditaire» ou «Actions de Classe B»),

(les Actions de Classe A, ensemble avec les Actions de Classe B, sont repris ci-après comme les «Actions»), d'une valeur nominale d'un Euro et cinquante centimes (1,50 €), chacune.»

12. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 6.1 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«6.1 Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société, la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de quatre-vingt-dix neuf millions quatre cent trente neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix sept Euros et cinquante centimes (99.439.997,50 €) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de soixante mille euros (EUR 60.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte

Signé: B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007. LAC/2007/31532. — Reçu 56.000,25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007128647/220/395.

(070149110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

GSC European Mezzanine Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.784.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007128518/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08697. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Lux Design Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue d'Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 132.844.

STATUTS

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Jean-Marie Hardy, gérant de sociétés, demeurant à B-6820 Florenville, 74, rue de France,

Monsieur François Hardy, commerçant, demeurant à B-6660 Houffalize, 19, avenue de la Gare,

Mademoiselle Sophie Hardy, employée privée, demeurant à B-6700 Arlon, 1, Marché aux Légumes, boîte C,

Tous ici représentés par Monsieur Laurent Hiter, employé privé, demeurant à F-Boust,

En vertu de trois procurations sous seing privé datées du 27 septembre 2007,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par leur porteur et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée que ses mandants ont déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de LUX DESIGN EUROPE.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Steinfort.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet l'import, l'export ainsi que l'achat et la vente en gros ou en détail de meubles en bois ou en métal, d'articles de literie et d'ameublement, de même que le transport de ces produits et leur réparation.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25.000,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Jean-Marie Hardy, préqualifié, quatre-vingt-dix huit parts sociales	98
Monsieur François Hardy, préqualifié, une part sociale	1
Mademoiselle Sophie Hardy, préqualifiée, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100.

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existent seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille trois cent cinquante (1.350,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant, les associés, représentant l'ensemble du capital social et représentés comme dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances: Monsieur Jean-Marie Hardy, préqualifié.

2) L'adresse de la société est fixée à L-8422 Steinfort, 69, rue d'Hobscheid.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Hiter, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 19 octobre 2007, Relation: MER/2007/1482. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 octobre 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007128833/232/93.

(070148951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

GSC European Mezzanine Luxembourg III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.739.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007128516/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08693. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

GSC European Mezzanine Luxembourg III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.739.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007128515/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08690. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 753.432.225,50.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

In the year two thousand and seven, on the fifth of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TYCO ELECTRONICS GROUP S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.549 (the Sole Shareholder), hereby represented by Bertrand Gérardin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 4 September 2007.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of TYCO ELECTRONICS HOLDING S. à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122.078 (the Company), in order to hold an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of the Company. The Company was incorporated under Luxembourg law on 22 November 2006 pursuant to a deed of Henri Hellinckx, notary residing then in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 61 of 26 January 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 9 August 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 753,432,225.50 (seven hundred and fifty-three million four hundred and thirty-two thousand two hundred and twenty-five United States Dollars and fifty United States Cents), divided into 15,068,644,510 (fifteen billion sixty-eight million six hundred and forty-four thousand five hundred and ten) shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Decision to delete the nominal value of the shares;
3. Decision to reduce the number of shares of the Company by combining the existing number of shares into a lesser number of shares;
4. Decision to create new classes of shares and conversion of the existing shares into Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares;
5. Amendments to articles 1, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 21 and 23 of the articles of association of the Company (the Articles), introduction of a section containing definitions at the beginning of the Articles and global re-numbering and restatement of the Articles in their entirety and insertions of headers, section and sub-section titles;
6. Power and authority given to any Manager of the Company and any lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to see on behalf of the Company to any formalities in connection with the above items. and to proceed on behalf of the Company to the registration of the classes of shares in the share register of the Company; and
7. Miscellaneous.

III. that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder of the Company represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to delete the nominal value of the shares of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the number of shares of the Company (the Shares) without any payment of capital to the shareholder by combining the number of Shares in existence so that the share capital be divided into 10,045,763,008 (ten billion forty-five million seven hundred sixty-three thousand and eight) Shares without nominal value.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of Shares, labelled Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares.

The Sole Shareholder further resolves to allocate the existing 10,045,763,008 (ten billion forty-five million seven hundred sixty-three thousand and eight) Shares without nominal value, representing the entirety of the voting share capital of the Company of USD 753,432,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred thirty-two thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty cents) into such new classes of Shares and in these respective numbers as per the revised article 4 in the below restated Articles.

As a consequence of the above and for the avoidance of doubt the Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles as set out in the fifth resolution below.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 1, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 20, 23 and 24 of the Articles (noting that the object of the Company has not been amended), to introduce a definitions section at the beginning of the Articles and to insert headers, section and sub-sections titles.

The Sole Shareholder further resolves that, as a result of the changes indicated above, the Articles shall henceforth read as follows:

Chapter I. Definitions section

Articles: means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board: means the board of managers of the Company; appointed from time to time;

Class A Ordinary Shares: means, from time to time, all issued and outstanding Class A Ordinary Shares in the share capital of the Company;

Class A Ordinary Shareholders: means the holders of the Class A Ordinary Shares;

Class B Ordinary Shares: means, from time to time, all issued and outstanding Class B Ordinary Shares in the share capital of the Company;

Class B Ordinary Shareholders: means the holders of the Class B Ordinary Shares;

Companies Act: means the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

General Meetings: means the general meetings of shareholder(s) of the Company;

Managers: means any member of the Board; Manager means any of them;

Shareholders: means the holder of Shares; Shareholder means any of them and

Shares: means from time to time, collectively, the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares and any other issued shares of any class in the capital of the Company (or any of them if the context so requires).

Chapter II. Name - Duration - Object - Registered office**Art. 1. Name and Duration.**

1.1. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under the name of TYCO ELECTRONICS HOLDING S.à r.l. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the Companies Act as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate objects.

2.1. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company, partnership or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, as well as the entry into joint ventures of a corporate or contractual form.

2.2. The Company may establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to its portfolio of securities, participations and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin, participate in the creation, development and control of any

enterprise, acquire securities, participations and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) by way of investment, subscription, underwriting or option, further such securities, participations and intellectual property rights, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

2.3. The Company may hold a portfolio of receivables which it may fund by obtaining finance from intra-group or third-party sources. It may grant any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation, including but not limited to subsidiaries and/or affiliates of the Company, group companies and any other enterprise with which the Company has any business relationship.

2.4. The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects, take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

2.5. The Company may borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office.

3.1. The Company has its registered office in Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting.

3.3. The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

3.4. The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter III. Corporate capital

Art. 4. Share Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 753,432,225.50 (seven hundred fifty-three million four hundred thirty-two thousand two hundred twenty-five United States Dollars and fifty cents) represented by 10,045,763,008 (ten billion forty-five million seven hundred sixty-three thousand and eight) shares, divided into 7,534,322,256 (seven billion five hundred thirty-four million three hundred twenty-two thousand two hundred fifty-six) Class A Ordinary Shares without nominal value (the Class A Ordinary Shares) and 2,511,440,752 (two billion five hundred eleven million four hundred forty thousand seven hundred and fifty-two) Class B Ordinary Shares without nominal value (the Class B Ordinary Shares).

The subscribed share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholders' meeting deliberating and resolving in the manner provided for the amendments to the Articles.

Art. 5. Shares.

Section 1. Shares

5.1 The Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

5.2 Each Class A Ordinary Share and each Class B Ordinary Shares will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

Section 2. Profit Sharing

5.3 Class B Ordinary Shareholders are entitled to receive an amount per share equals to three times the amount per share the Class A Ordinary Shareholders are entitled to receive on any dividend distributions or any interim dividend distributions declared by the General Meeting.

5.4 All amounts applied under article 5.3 above shall be applied rateably between each holder of Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares.

Section 3. Share Register

5.5 The Shares of the Company shall be and remain in registered form.

5.6 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by inscription in the said register.

5.7 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propritaire) or between a pledgor and a pledgee.

Section 4. Share premium

5.8 In addition to the capital, there may be a share premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its par value is deposited. Any amount in the share premium account may be used to provide to offset any net losses, to allocate funds to the legal reserve, for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders or to make distributions to the Shareholders.

5.9 The share premium will be proportionally allocated to the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares.

5.10 In case of distribution to the Shareholders of any amount of the share premium account, the Board may decide to reimburse by priority all or part of the share premium amount attached to the Class A Ordinary Shares or the Class B Ordinary Shares.

Art. 6. Transfer of Shares.

6.1. In case of a sole Shareholder, the Company's Shares are freely transferable to non-Shareholders.

6.2. In case of plurality of Shareholders, the Company's Shares shall be freely transferable among the Shareholders. The Company's Shares shall be transferable to third parties which are not Shareholders, only with the prior approval of the Shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 7. Redemption of Shares.

7.1. The Company shall have the power to acquire by way of redemption or otherwise Shares in its own capital provided that the Company shall have sufficient distributable funds or reserves to that effect.

7.2. The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the General Meeting deliberating in the manner required for an amendment to the Articles.

Chapter IV. Management

Art. 8. Appointment and dismissal of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more Manager(s), appointed by the General Meeting which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each Manager. In case of plurality of Managers, they shall constitute a Board.

8.2 Any reference to the Board in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company if the Company has only one Manager.

8.3 Any appointment or removal shall, unless the contrary intention appears, take effect from the date it is decided by the General Meeting.

8.4 The Managers need not be Shareholders and are appointed by the General Meeting. The Managers may be dismissed at any time and at the sole discretion of the General Meeting. The majority of holders of the class of Shares that proposed a Manager for appointment may also propose his replacement or removal by written notice to the Company.

8.5 In the event of a vacancy on the Board because of death, retirement, expiry of its term or otherwise, the remaining Managers may elect by majority vote a Manager to temporarily fill such vacancy until the next General Meeting appoints a new Manager or ratifies the appointment of the Manager elected by the Board.

8.6 The Board may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

Art. 9. Meetings of the Board.

Section 1. Conduct of meetings

9.1 The Chairman, if any, will preside at all meetings of shareholder(s) and of the Board. In case of absence of the Chairman, the General Meeting or, as the case may be, the Board will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

9.2 Meetings of the Board are convened by the Chairman or by any other two members of the Board. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

9.3 The meetings will be duly held without prior notice if all the Managers are present or duly represented.

9.4 The notice may be waived by the consent in writing whether or not by letter, telefax, telegram, telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

9.5 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing whether or not by letter, telefax, telegram, telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

9.6 A Manager may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two Managers are present in person at the meeting of the Board.

9.7 The meetings of the Board will be held in Luxembourg. Notwithstanding the foregoing sentence, resolutions by the Board may be adopted in accordance with articles 9.11 and 9.12.

9.8 Minutes shall be kept of the meetings of the Board by a person to be designated by the Chairman. All minutes shall be in the English language.

Section 2. Quorum

9.9 The Board may validly deliberate and act only if at least the majority of its members is present or represented. If the quorum is not present at a meeting of the Board at the time when any business is considered no resolutions shall be adopted. Any Manager may require that the meeting be reconvened.

Section 3. - Resolutions

9.10 Unless otherwise provided in the Articles, all resolutions of the Board shall require a simple majority of the Managers present at the meeting in which the quorum requirements set forth in article 9.9 are met.

9.11 Resolutions signed by all Managers shall be valid and binding in the same manner as if they were passed at a duly convened and held meeting. The signatures of the Managers may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by a letter, telefax, Pdf copy, e-mail transmission or similar means. A meeting held by way of such resolutions will be deemed to be held in Luxembourg.

9.12 A meeting of the Board may consist of a telephone or video conference between Managers or their representatives, some or all of whom may be in different places, provided that each Manager or representative who participates is able at such conference:

- (a) to hear each of the other participating Managers or their representatives addressing the meeting; and
- (b) to address all of the other participating Managers or their representatives simultaneously, whether directly, by conference telephone or by any other form of communications equipment or by a combination of those methods.

A quorum at a meeting held by these telecommunications means listed under this article 9.9 is deemed to be present if the above conditions are satisfied in respect of at least the number of Managers or their representatives required to form a quorum.

Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg

9.13 The minutes of the resolutions of the Board may be signed by the Chairman, if any, or by the Secretary (as defined in article 14. below).

9.14 The effective place of management and the place of central administration shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 10. Conflict of interest.

10.1 A Manager having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board shall be obliged to inform the Board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed of those cases in which a Manager had a personal interest contrary to that of the Company.

10.2 Subject to clause 10.1 above, a Manager or his representative may vote as a Manager on any resolution concerning any matter in which he has, directly or indirectly, a financial or commercial interest, provided that the Manager has disclosed to the Board the nature and extent of such interest, and, if he votes, his vote shall be counted and he shall be counted in the quorum when that resolution or matter is under consideration.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of Powers.

12.1 The Board may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for definite transactions and revoke such appointments at any time.

12.2 The Board will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency

12.3 The Board may entrust the daily management of the Company's business to one or several Manager(s), who will be called general manager(s) (*gérant délégué*) (the General Managers). The Company shall be bound with respect to actions pertaining to the daily management towards third parties by the sole signature of any of the General Managers.

12.4 Without prejudice to the powers granted to the General Managers, the Company shall be bound towards third parties by the signatures of two Managers acting jointly.

Art. 13. Liability of Managers. The Managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Companies Act.

Chapter V. Secretary

Art. 14. Appointment of a Secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. He shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Chapter VI. General meetings of shareholders

Art. 15. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of Shareholders.

15.1. The annual General Meeting shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

15.2. Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

15.3. As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 16. Shareholders' voting rights.

16.1. Each Shareholder may participate in General Meetings irrespective of the number of Shares which he owns.

16.2. Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

16.3. Each Shareholder may appoint by way of a proxy a representative who need not be a Shareholder to represent him at General Meeting.

Art. 17. Quorum - Majority.

17.1. Resolutions at General Meeting are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholder(s) owning more than half of the Company's share capital.

17.2. However, resolutions to amend the Articles and to dissolve and liquidate the Company, and other matters set out in the Companies Act may only be carried out by a majority in number of Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Chapter VII. Accounting year - Financial statement - Profit sharing

Art. 18. Accounting year. The Company's accounting year begins on 29 September of each year and ends on 28 September of the following year.

Art. 19. Financial statements. Each year the books are closed and the Board prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 20. Inspection of documents. Each Shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits - Reserves.

21.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

21.2. The remaining balance of the Company's distributable profits, may be distributed to the Shareholder(s) in accordance with the terms of article 5.3 of the Articles, commensurate to his/their shareholding in the Company, unless otherwise provided by the General Meeting.

21.3. The General Meeting may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits / reserves to that effect.

Chapter VIII. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution.

22.1. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the Shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company.

22.2. The Shareholder(s) must agree in accordance with paragraph 2 of article 17 of the Articles to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. Liquidation.

23.1. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether Shareholder(s) or not, appointed by the General Meeting who will determine his/their powers and remuneration.

23.2. Apart from their prorata in the outstanding Share Capital as determined in article 4 and the outstanding Share Premium as determined in article 5.9, the Class B Ordinary Shareholders will be entitled to receive an amount per share equals to three times the amount per share the Class A Ordinary Shareholders will be entitled to receive in the event of the distribution of liquidation proceeds.

Chapter IX. Audit

Art. 24. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor

needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter X. Governing law

Art. 25. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any Manager of the Company and any lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to see on behalf of the Company to any formalities in connection with the above resolutions and to proceed on behalf of the Company to the registration of the classes of Shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TYCO ELECTRONICS GROUP S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.549 (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Bertrand Gérardin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 septembre 2007.

L'Associé Unique se présente dans sa capacité d'associé unique de TYCO ELECTRONICS HOLDING S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1724 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.078 (la Société), afin de tenir une Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la Société. La Société a été constituée le 22 novembre 2006 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire à l'époque de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 61 du 26 janvier 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés plus récemment le 9 août 2007 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 753.432.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent trente-deux mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents des Etats-Unis), divisé en 15.068.644.510 (quinze milliards soixante-huit millions six cent quarante-quatre mille cinq cent dix) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis);

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Décision de supprimer la valeur nominale des parts sociales;
3. Décision de réduire le nombre d'actions de la Société en regroupant le nombre de parts sociales en un plus petit nombre;
4. Décision de créer une nouvelle classe d'actions et conversion des actions existantes en Parts Sociales Ordinaires de Classe A et Parts Sociales Ordinaires de Classe B;
5. Modification des articles 1, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 21 et 23 des statuts de la Société (les Statuts), en introduisant une section avec des définitions au début des Statuts et la renumérotation et la réécriture des Statuts dans leur totalité avec l'insertion titres, sections, et de sous-sections;

6. Pouvoir et autorité accordés à tout Gérant de la Société et tout avocat de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG d'accomplir pour le compte de la Société toute formalité relative au points ci-dessus et de procéder pour le compte la Société à l'enregistrement des classes d'actions dans le registre des parts sociales de la Société; et

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le nombre de parts sociales de la Société (les Parts Sociales) sans paiement de capital à l'associé en regroupant le nombre de Parts Sociales existantes de manière à obtenir 10.045.763.008 (dix milliards quarante-cinq millions sept cent soixante-trois mille huit) Parts Sociales sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux classes de Parts Sociales, appelées Parts Sociales Ordinaires de Classe A et Parts Sociales Ordinaires de Classe B.

L'Associé Unique décide de répartir les 10.045.763.008 (dix milliards quarante-cinq millions sept cent soixante-trois mille huit) Parts Sociales sans valeur nominale existantes et représentant intégralité du capital social de la Société fixé à USD 753.432.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent trente-deux mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents des Etats-Unis), dans les deux nouvelles catégories de Parts Sociales et sur la base de la répartition établie par l'article 4 des Statuts tels que modifiés ci-dessous.

En conséquence de ces changements et pour dissiper tout doute à leur propos, l'Associé Unique décide de modifier les Statuts comme établi dans la cinquième résolution ci-dessous.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 1, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 20, 23 et 24 des Statuts (l'objet social de la Société n'étant pas modifié), d'introduire une section consacrée aux définitions au début des Statuts et d'insérer des en-têtes ainsi que des titres et des sous-titres.

L'Associé Unique décide que consécutivement aux modifications énoncées ci-dessus, les statuts seront les suivants:

Chapitre I^{er} . Définitions

Statuts: signifie les statuts de la Société tels que modifiés;

Conseil: signifie le conseil de gérance de la Société, tel que désigné;

Parts Sociales Ordinaires de Classe A: désigne toutes les Actions Ordinaires de Classe A dans le capital social de la Société;

Associés détenteurs de Parts Sociales de Classe A: désigne les détenteurs de Parts Sociales de Classe A;

Parts Sociales de classe B: désigne toutes les Actions Ordinaires de Classe B dans le capital social de la société;

Associés détenteurs de Parts Sociales de Classe B: désigne les détenteurs de Parts Sociales de Classe B;

Loi sur les Sociétés: désigne la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Assemblées générales: signifie les assemblées générales des associés de la société;

Gérants: désigne tous les membres du Conseil de gérance; Gérant: désigne un de ces membres;

Associés: désigne les détenteurs de parts sociales; Associé: désigne un de ces détenteurs; et

Parts Sociales: désigne collectivement les Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B et tout autre Part Sociale d'une classe quelconque émise dans le capital de la Société (ou une de ces parts sociales suivant le contexte).

Chapitre II. Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er} . Nom et durée.

1.1. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de TYCO ELECTRONICS HOLDING S.à r.l. (la Société), régie par le droit applicable au Grand Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la Loi sur les Sociétés, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet.

2.1. La Société peut accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, entreprise ou entité, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, et à l'entrée dans des joint ventures de type contractuel ou visant à créer une société commune.

2.2. La Société peut constituer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs notamment un portefeuille de titres, de participations ainsi que de droits de propriété intellectuelle (y compris mais non limités aux brevets et aux marques) de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres, participations et droits de propriété intellectuelle (y compris mais non limités aux brevets et aux marques) et développer ces titres, participations et droits de propriété intellectuelle, pour les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

2.3. La Société peut détenir un portefeuille de créances qu'elle peut financer en intragroupe ou au moyen d'une source externe. Elle peut apporter une assistance y compris sous forme financière, par le biais de prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, notamment ses filiales, et/ou des sociétés appartenant au même groupe que la Société ainsi que toute société ou entreprise avec laquelle la Société entretient des relations commerciales.

2.4. La Société peut exercer toutes activités industrielles ou commerciales pouvant favoriser l'accomplissement de son objet social, et accomplir toutes opérations notamment de nature commerciale financière, et immobilière qu'elle estime nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.5. La Société peut emprunter auprès de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de créance.

Art. 3. Siège Social.

3.1. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en Assemblée Générale extraordinaire.

3.3. L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

3.4. La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (qu'il s'agisse d'établissements permanents ou non) au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre III. Capital social

Art. 4. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 753.432.225,50 (sept cent cinquante-trois millions quatre cent trente-deux mille deux cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis et cinquante Cents des Etats-Unis) représenté par 10.045.763.008 (dix milliards quarante-cinq millions sept cent soixante-trois mille huit) Parts Sociales divisées en 7.534.322.256 (sept milliards cinq cent trente-quatre millions trois cent vingt-deux mille deux cent cinquante-six) Parts Sociales Ordinaires de Classe A et 2.511.440.752 (deux milliards cinq cent onze millions quatre cent quarante mille sept cent cinquante-deux) Parts Sociales de Classe B.

Le capital social souscrit peut être changé à tout moment par une décision de l'assemblée des associés délibérant et décidant selon la procédure prévue pour le changement des Statuts.

Art. 5. Parts Sociales.

Section 1^{ère}. Parts Sociales

5.1 Les Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B doivent constituer des classes actions distinctes dans la Société mais doivent avoir le même rang (clause pari passu) à tout égards (sauf dérogation par les présents Statuts).

5.2 Chacune des Parts Sociales Ordinaires de Classe A et chacune des Parts Sociales Ordinaires de Classe B donne droit à son détenteur une voix lors de tout vote sur les sujets dans lesquels les associés ont le droit de voter.

Section 2. Distribution des Dividendes

5.3 Les Associés détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe B auront droit à un montant par Part Sociale équivalent à trois fois le montant par Part Sociale auquel les Associés détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A auront droit lors de chaque distribution des dividendes ou distribution intérimaire des dividendes décidées par l'Assemblée Générale.

5.4 Tout montant distribué sur la base de l'article 5.3 ci-dessus sera distribué en proportion entre chaque Associé détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Classe A et Associé détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Classe B.

Section 3. Share Register

5.5 Les Parts Sociales de la Société devront être et rester enregistrées.

5.6 Un registre des Parts Sociales sera gardé au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Associé.

5.7 La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Part Sociale. Au cas où une Part Sociale serait détenue par plus d'une personne, la Société pourra suspendre l'exercice de tout droit rattaché à cette Part Sociale et ce jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme le seule détenteur de la Part Sociale. La même règle devra être appliquée en cas de conflit entre un détenteur usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Section 4. Prime d'émission

5.8 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel sera déposée toute prime d'émission payée en supplément de la valeur d'une Part Sociale. Les sommes ainsi déposées dans le compte de prime d'émission pourront être utilisées afin d'absorber toute perte, d'allouer des fonds à la réserve légale, de payer toute Part Sociale que la Société rachètera aux Associés ou encore afin d'effectuer des distributions aux Associés de la Société.

5.9 La prime d'émission sera répartie proportionnellement en fonction des Parts Sociales Ordinaires de Classe A et des Parts Sociales Ordinaires de Classe B.

5.10 En cas de distribution aux Associés d'un quelconque montant du compte de prime d'émission, le Conseil peut décider de rembourser en priorité le montant de la prime d'émission rattaché aux Actions Ordinaires de Classe A ou aux Actions Ordinaires de Classe B.

Art. 6. Cession des Parts Sociales.

6.1. En cas d'Associé unique, les Parts Sociales de la Société sont librement cessibles aux tiers.

6.2. En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre les Associés. Les parts sociales de la Société peuvent être cédées à des tiers qui ne sont pas Associés, sous réserve de l'approbation préalable des Associés représentant au minimum les trois quarts du capital social.

Art. 7. Rachat de Parts Sociales.

7.1. La Société pourra racheter ses Propres Parts sociales sous réserve de disposer de fonds distribuables ou de réserves suffisants à cet effet.

7.2. La Société ne pourra acquérir et céder ses propres Parts Sociales qu'en vertu d'une résolution et conformément conditions décidées par une Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre III. Gérance

Art. 8. Nomination et révocation des Gérants.

8.1. La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants, nommés par l'Assemblée Générale qui décide également de leur rémunération et des modalités de leur désignation. En cas de pluralité de Gérants, ils forment un Conseil.

8.2 Toute référence au Conseil dans les présents Statuts est une référence au gérant unique de la Société si la Société ne compte qu'un seul Gérant.

8.3 Toute nomination ou révocation devra, sauf intention autre, prendre effet à la date décidée par l'Assemblée générale.

8.4. Les Gérants sont Associés ou non et sont nommés par l'Assemblée Générale. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'Assemblée Générale. La majorité des détenteurs d'une classe de Parts Sociales qui a proposé pour nomination un Gérant peut également proposer à la Société son remplacement ou sa révocation par écrit.

8.5 En cas de poste à pourvoir au Conseil pour cause de décès, retraite, fin du mandat ou autre, les Gérants restants pourront élire à la majorité un Gérant pour pourvoir temporairement le poste jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui nommera un nouveau Gérant ou ratifiera la nomination du Gérant élu par le Conseil.

8.6 Le Conseil de Gérance peut désigner un président parmi ses membres (le Président).

Art. 9. Réunions du Conseil

Section 1^{ère}. Déroulement des réunions

9.1 Le cas échéant, le Président présidera toutes les réunions du ou des Associé(s) ainsi que le Conseil. En l'absence du Président, l'Assemblée Générale, le cas échéant, le Conseil pourra désigner une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des personnes présentes ou représentées à ladite assemblée ou audit conseil.

9.2 Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil. Les réunions se tiennent au lieu, date et heure indiqués dans la lettre de convocation.

9.3 Les réunions seront régulièrement tenues, même en l'absence de convocation préalable, si tous les Gérants sont présents ou représentés.

9.4 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à des dates et lieux prévus dans un programme préalablement adopté par résolution du Conseil.

9.5 Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil en nommant un autre gérant comme mandataire par lettre, télécopie, télégramme, télex ou e-mail.

9.6 Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, pourvu toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents physiquement à la réunion.

9.7 Les réunions du Conseil se dérouleront au Luxembourg. Sans préjudice de la phrase suivante, les décisions du Conseil devront être adoptées en conformité avec les articles 9.11 et 9.12.

9.8 Des procès verbaux des réunions du Conseil devront être conservées par une personne qui sera désignée par le Président. Tout procès verbal devra être en langue anglaise.

Section 2. Quorum

9.9 Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une réunion du Conseil, aucune décision ne sera adoptée. Tout Gérant pourra demander que la réunion soit remise à plus tard.

Section 3. Décisions

9.10 Nonobstant toute clause contraire dans ces Statuts, toutes les décisions du Conseil seront adoptées à la majorité simple des gérants présents à la réunion à laquelle le quorum requis à l'article 9.9 est atteint.

9.11 Les résolutions signées par tous les Gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Les signatures des Gérants peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être transmises par courrier, télécopie, copie électronique, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une réunion tenue de cette manière sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

9.12 Une réunion du Conseil peut se dérouler par conférence téléphonique ou vidéoconférence entre les Gérants ou leurs représentants, certains ou chacun d'entre eux pouvant être dans des endroits distincts, à la condition que chaque Gérant représentant participant puisse, à cette conférence:

- (a) entendre chacun des autres Gérants participants ou leurs représentants s'adresser à la réunion; et
- (b) s'adresser à tous les autres Gérants participants ou leurs représentants de manière simultanée, soit directement ou par conférence téléphonique ou tout autre méthode de communication ou par une combinaison de ces méthodes.

Le quorum lors d'une réunion se déroulant grâce à ces moyens de télécommunication sera atteint si les conditions ci-dessus sont remplies pour au moins le nombre requis de Gérants ou leur représentants pour atteindre le quorum.

Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un Gérant situé à Luxembourg équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Toute réunion tenue sous cette forme sera réputée avoir eu lieu à Luxembourg.

9.13 Le procès verbal des décisions du Conseil pourront être signées par le Président, et si il y en a un, le Secrétaire (tel que défini à l'article 14 ci-dessous).

9.14 Le lieu effectif de gestion et d'administration centrale de la Société se situe à Luxembourg. Toutes les activités de gestion seront en général effectuées au ou depuis le Luxembourg.

Art. 10. Conflits d'intérêts.

10.1. Un Gérant ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil devra en informer le Conseil et faire enregistrer sa déclaration dans le procès verbal de la réunion. Il ne pourra prendre part au votes concernant ce point particulier de l'ordre du jour. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toute situation dans lesquelles un Gérant avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

10.2. En conformité avec la clause 10.1 ci-dessus, un Gérant ou son représentant peut part en tant que Gérant à tout vote concernant une décision dans laquelle il a, directement ou indirectement, un intérêt financier ou commercial, à condition que le Gérant ait révélé au Conseil la nature et l'étendue d'un tel intérêt, et, si il vote, son vote sera comptabilisé et sa présence sera prise en compte pour le quorum lorsque cette décision ou transaction sera débattue.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir to acte d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts relèvent de la compétence du Conseil.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1. Le Conseil peut déléguer en partie ses compétences à un ou plusieurs de ses membres. Le Conseil peut accorder des pouvoirs pour des transactions spécifiques et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

12.2. Le Conseil déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

12.3. Le Conseil peut confier la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s), qui seront appelés gérant (s) délégué(s) (les Gérants Délégués). La Société sera liée vis-à-vis des tiers dans les actes concernant la gestion journalière de la Société par la seule signature de chaque Gérant Délégué.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Le ou les Gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle relativement à un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés.

Chapitre V. Secrétaire

Art. 14. Nomination d'un Secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux Assemblées Générales. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Chapitre VI. Assemblée générale des associés

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle - Assemblée Générale Extraordinaire des Associés.

15.1. L'Assemblée Générale annuelle aura lieu chaque année dans les six mois suivant la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg spécifié dans la lettre de convocation à l'assemblée.

15.2. Les autres Assemblées Générales pourront avoir lieu au lieu et date indiqués dans les lettres de convocation respectives.

15.3 Tant que la Société compte moins de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions de(s) l'Associés pourront, au lieu d'être prises en Assemblée Générale, être prises par écrit par l'ensemble des Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, qui devra voter par écrit (par courrier, par télécopie, par copie électronique ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire).

Art. 16. Droit de vote des associés.

16.1. Chaque Associé peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

16.2. Chaque Associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

16.3. Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire, Associé ou non, pour le représenter aux Assemblées Générales.

Art. 17. Quorum - Majorité.

17.1. Les résolutions prises aux Assemblées générales ne sont réputées valables que dans la mesure où elles ont été adoptées par les Associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

17.2. Toutefois, ne pourront être prises qu'à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social les résolutions portant modification des Statuts ainsi que les résolutions portant dissolution et liquidation de la Société ou prises pour tout autre motif prévu par la Loi sur les Sociétés.

Chapitre VII. Année sociale - Comptes sociaux - Distribution des bénéfices

Art. 18. Année Sociale. L'année sociale commence le 29 septembre de chaque année et se termine le 28 septembre de l'année suivante.

Art. 19. Comptes Sociaux. Chaque année, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance prépare les comptes sociaux de la Société (y compris un bilan social, un compte de perte et de profits et les notes sur les comptes annuels) conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise applicable.

Art. 20. Inspection des Documents. Chaque Associé peut prendre connaissance des comptes sociaux au siège social de la Société.

Art. 21. Distribution des Bénéfices - Réserves.

21.1. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.2. Le solde restant des dividendes distribuables de la Société peuvent être distribués aux Associés conformément avec les termes de l'article 5.3 des Statuts, proportionnellement à leur participation dans la Société, sauf si l'Assemblée Générale en décide autrement.

21.3. L'Assemblée Générale peut décider de distribuer un ou plusieurs dividende(s) intérimaire(s), si et seulement si les comptes (intérimaires) indiquent que des bénéfices distribuables et des réserves sont disponibles à cet effet.

Chapitre VIII. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution.

22.1. La faillite ou la déconfiture de la Société ou toute autre procédure analogue des Associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

22.2. Les Associés doivent se prononcer, conformément au paragraphe 2 de l'article 17 des présents Statuts, sur la dissolution et la liquidation de la Société ainsi que sur les conditions y applicables.

Art. 23. Liquidation.

23.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en oeuvre par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

23.2. Mis à part le prorata dans le capital social défini à l'article 4 ci-dessus et l'allocation à la prime d'émission définie à l'article 5.9. ci dessus, les Associés détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe B auront droit à un montant par Part Sociale équivalent à trois fois le montant par Part Sociale auquel les Associés détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A auront droit en cas de distribution d'un boni de liquidation.

Chapitre IX. Audit**Art. 24. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprise**

Conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés, la Société ne devra être auditée par un commissaire aux comptes que si elle a plus de 25 Associés. Un réviseur d'entreprises devra être nommé si l'exemption pour les petites entités prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur la comptabilité et des comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Chapitre X. Loi applicable

Art. 25. Référence aux Dispositions Légales. Pour tous les points non expressément régis par les présents Statuts, les dispositions de la Loi sur les Sociétés sont applicables.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société de manière à y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin d'accomplir pour le compte de la Société toute formalité relative aux résolutions ci-dessus et de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles classes de Parts Sociales dans le registre d'actionnaires de la Société.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Gérardin, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007. LAC/2007/26015. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007128648/5770/684.

(070148809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

GSC European Mezzanine Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.784.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007128519/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08699. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Vivalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 25.940.

L'an deux mille sept, le cinq octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIVALUX S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.940 (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 237 du 28 août 1987.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 313 du 8 avril 2005.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Françoise Rollin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 1847 du 31 août 2007, et

numéro 2008 du 18 septembre 2007;

b) dans le Lëtzebuerger Journal

le 31 août 2007, et

le 18 septembre 2007;

c) dans Le Quotidien

le 31 août 2007, et

le 18 septembre 2007.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société.

2. Nomination d'un liquidateur

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les trente mille (30.000) actions en circulation, dix (10) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 30 août 2007 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames comme liquidateur de la société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est normalement requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevées, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensés d'établir un inventaire et peuvent se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Rollin, A.-L. Van Den Eeckhaut, P. Sprimont, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007. LAC/2007/30198. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007128666/7241/81.

(070148523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Woodcote Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.024.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007128512/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08683. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

GSC European Mezzanine Luxembourg VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.095.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007128511/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08681. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Selva Vesta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.946.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007128510/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08512. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

European Oil and Sea Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.650.

In the year two thousand and seven, on the twenty second day of August,
Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EUROPEAN OIL AND SEA SERVICES S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at 11 A, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (the Company), incorporated pursuant to a deed of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on August 13, 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, who appoints as Secretary and the meeting elects as scrutineer Michaël Meylan, Attorney at Law, residing in Luxembourg, (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The shareholder is represented at the Meeting and the number of shares it holds is indicated on the attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholder and the members of the Bureau.

The proxy form of the shareholder represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from the attendance list prepared and certified by the Bureau that 50,000 (fifty thousand) shares with a par value of USD 1 (one dollar) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of USD 50,000 (fifty thousand dollar) are duly represented at this Meeting. The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholder represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholder represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxy to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the notice requirements.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 500 (five hundred dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 50,000 (fifty thousand dollars) represented by 50,000 (fifty thousand) shares with a par value of USD 1 (one dollar) each, to an amount of USD 50,500 (fifty thousand five hundred dollars) by way of creation and issuance of 500 (five hundred) new shares of the Company with a par value of USD 1 (one dollar).

3. Subscription to the increase specified under item 2 above, and payment of the consideration for the capital increase it being understood that an amount of USD 56,256,700 (fifty six million two hundred fifty-six thousand seven hundred dollars) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

4. Subsequent amendment of Article 5 (Share Capital) paragraph 1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes to the share capital adopted under item 2 above to say:

«5.1 The Company has a subscribed share capital of USD 50,500 (fifty thousand five hundred dollars) represented by 50,500 (fifty thousand five hundred) shares in bearer form, with a par value of one dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.»

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, and after due consideration, the Meeting passes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the notice requirements the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 500 (five hundred dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 50,000 (fifty thousand dollars) represented by 50,000 (fifty thousand) shares with a par value of USD 1 (one dollar) each, to an amount of USD 50,500 (fifty thousand five hundred dollars) by way of creation and issuance of 500 (five hundred) new shares of the Company with a par value of USD 1 (one dollar) and the Meeting hereby issues such new shares.

Third resolution

The Meeting approves and accepts the subscription and the paying up of the 500 (five hundred) newly issued shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

1) Oscar Vázquez Senties, Engineer, born on February 6, 1951 in Ciudad Madero, Tamaulipas, Mexico, with a personal address in Mexico hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 22, 2007, declares to subscribe to 225 newly issued bearer shares of the Company and to fully pay them by way of a contribution in cash in an amount of USD 225 (two hundred twenty five dollars) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

Furthermore, a contribution in kind to the Company consisting of 90 shares of CADENEA BV a company incorporated under the laws of Netherlands having its registered office at Prins BernhardPlein 200, 1097 JB, Amsterdam, The Netherlands, registered with the trade register of Amsterdam under number 34149168, shall be fully allocated to the share premium reserve of the Company.

2) Luis Vázquez Senties, Engineer, born on October 7, 1947 in Mexico, Federal District, with personal address in Mexico, hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 22, 2007, declares to subscribe to 225 newly issued bearer shares of the Company and to fully pay them by way of a contribution in cash in an amount of USD 225 (two hundred twenty five dollars) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

Furthermore, a contribution in kind to the Company consisting of 90 shares of CADENEA BV a company incorporated under the laws of Netherlands having its registered office at Prins BernhardPlein 200, 1097 JB, Amsterdam, The Netherlands, registered with the trade register of Amsterdam under number 34149168, shall be fully allocated to the share premium reserve of the Company.

3) Pedro Alfredo Bejos Checa, Business Manager, born on June 29, 1950 in Pachuca, Hidalgo, Mexico, with a personal address in Mexico, hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 22, 2007, declares to subscribe to 50 newly issued bearer shares of the Company and to fully pay them by way of a contribution in cash in an amount of USD 50 (fifty dollars) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

Furthermore, a contribution in kind to the Company consisting of 20 shares of CADENEA BV a company incorporated under the laws of Netherlands having its registered office at Prins BernhardPlein 200, 1097 JB, Amsterdam, The Netherlands, registered with the trade register of Amsterdam under number 34149168, shall be fully allocated to the share premium reserve of the Company.

The amount of 500 USD (five hundred US Dollars) representing the increase of the share capital in cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The contribution in kind of the 200 shares of CADENEA BV (the Shares), in an aggregate amount of USD 56,256,700 (fifty-six million two hundred fifty-six thousand seven hundred United States Dollars), being the rounded dollar equivalent of EUR 40,805,414 (forty million eight hundred and five thousand four hundred fourteen euro), is made to the Company at fair market value is fully allocated to the share premium reserve of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, the Shares so contributed in kind have been the subject of a report prepared by LUX-AUDIT REVISION Sàrl with its professional 257, route d'Esch L-1471 Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises), dated August 22, 2007, which concludes as follows:

«Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not in relation with the amount of the allocation to the share premium reserves».

The said auditor's report, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend Article 5 paragraph 1 (Share Capital) of the Articles which will henceforth have the following wording:

«5.1 The Company has a subscribed share capital of USD 50,500 (fifty thousand five hundred dollars) represented by 50,500 (fifty thousand five hundred) shares in bearer form, with a par value of one dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.»

Tax exemption

The contribution in kind consisting of more than 65% of the shares of a company having its registered office in the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the law of 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately 7.500 Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deuxième jour d'août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de EUROPEAN OILA AND SEA SERVICES S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 11 A, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation au R.C.S. de Luxembourg (la Société), constituée suivant acte notarié en date du 13 août 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, C.

L'Assemblée est ouverte et présidée par Régis Galiotto, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le Président nomme comme Secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Michaël Meylan, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée).

L'actionnaire est représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur la liste de présence qui demeurera attachée au présent procès-verbal après avoir été signée par le représentant de l'actionnaire et les membres du Bureau.

Le pouvoir de l'actionnaire représenté à l'Assemblée demeurera attachée au présent procès-verbal après avoir été signé par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Comme indiqué par la liste de présence, préparée et certifiée par le Bureau 50.000 (cinquante mille) actions ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société de USD 50.000 (cinquante mille dollars) est représentée à l'Assemblée. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après, sans convocation préalable, l'actionnaire représenté à l'Assemblée ayant approuvé de délibérer après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée ne varietur par l'actionnaire représenté à l'Assemblée, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte ainsi que la procuration, pour subir les formalités de l'enregistrement.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 500 (cinq cents dollars) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 50.000 (cinquante mille dollars) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar) chacune, à USD 50.500 (cinquante mille cinq cents dollars) par l'émission de 500 (cinq cents) nouvelles actions au porteur de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar) chacune.

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus, étant entendu qu'un montant de USD 56.256.700 (cinquante-six millions deux cent cinquante-six mille sept cents dollars) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société.

4. Modification subséquente de l'article 5 (Capital Social) alinéa 1^{er} des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation et la réduction de capital adoptées aux points 2. et 4. ci-dessus:

«5.1 Le capital social souscrit est fixé à USD 50.500 (cinquante mille cinq cents dollars), représenté par 50.500 (cinquante mille cinq cents) actions au porteur ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar) chacune.»

5. Divers.

Après que l'Assemblée ait approuvé ce qui est dit ci-dessus, l'Assemblée, après examen, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'actionnaire représenté se considérant avoir été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de USD 500 (cinq cents dollars) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 50.000 (cinquante mille dollars) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar) chacune, à USD 50.500 (cinquante mille cinq cents dollars) par l'émission de 500 (cinq cents) nouvelles actions au porteur de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar) chacune et l'Assemblée émet lesdites nouvelles actions.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

1) Oscar Vázquez Sentías, ingénieur, né le 6 février 1951 à Ciudad Madero, Tamaulipas, Mexique, avec adresse personnelle à Mexico, représenté par Michaël Meylan, avocat, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 22 août 2007, déclare souscrire à 225 actions au porteur nouvellement émises de la Société et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de USD 225 (deux cent vingt cinq dollars) qui est entièrement alloué au capital de la Société.

En sus, un apport en nature consistant en une contribution à la Société de 90 parts de la société CADENEA BV, une société de droit néerlandais ayant son siège social à Prins BernhardPlein 200, 1097 JB, Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au registre du commerce d'Amsterdam sous le numéro 34149168, est entièrement alloué à la réserve prime de capital de la Société.

2) Luis Vázquez Sentías, ingénieur, né le 7 octobre 1947 à Mexico, District Fédéral, avec adresse personnelle à Mexico, représenté par Michaël Meylan, avocat, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 22 août 2007, déclare souscrire à 225 actions au porteur nouvellement émises de la Société et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de USD 225 (deux cent vingt cinq dollars) qui est entièrement alloué au capital de la Société.

En sus, un apport en nature consistant en une contribution à la Société de 90 parts de la société CADENEA BV, une société de droit néerlandais ayant son siège social à Prins BernhardPlein 200, 1097 JB, Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au registre du commerce d'Amsterdam sous le numéro 34149168, est entièrement alloué à la réserve prime de capital de la Société.

3) Pedro Alfredo Bejos Checa, homme d'affaires, né le 29 juin 1950 à Pachuca, Hidalgo, Mexico, avec adresse personnelle à Mexico, représenté par Michaël Meylan, avocat, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 22 août 2007, déclare souscrire à 50 actions au porteur nouvellement émises de la Société et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de USD 50 (cinquante dollars) qui est entièrement alloué au capital de la Société.

En sus, un apport en nature consistant en une contribution à la Société de 20 parts de la société CADENEA BV, une société de droit néerlandais ayant son siège social à Prins BernhardPlein 200, 1097 JB, Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au registre du commerce d'Amsterdam sous le numéro 34149168, est entièrement alloué à la réserve prime de capital de la Société.

Le montant de 500 USD (cinq cents US Dollars) représentant l'augmentation du capital social en numéraire est à la libre disposition de la société ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

L'apport en nature des 200 parts de CADENEA BV (les Parts) pour un montant total de USD 56.256.700 (cinquante-six millions deux cent cinquante-six mille sept cents dollars), étant l'équivalent arrondi de EUR 40.805.414 (quarante millions huit cent cinq mille quatre cent quatorze euros), est fait à la Société à la valeur réelle et sera entièrement affecté à la réserve prime de capital de la Société.

Aux termes des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, les Parts contribuées ont fait l'objet d'un rapport préparé par LUX-AUDIT REVISION S.à r.l ayant son adresse à 257, route d'Esch L-1471 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises, en date du 22 août 2007, et conclut ce qui suit:

«Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not in relation with the amount of the allocation to the share premium reserve.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit est fixé à USD 50.500 (cinquante mille cinq cents dollars), représenté par 50.500 (cinquante mille cinq cents) actions au porteur ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar) chacune.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 7.500 Euros.

Exonération du droit d'apport

L'apport en nature représentant plus de 65% des parts sociales émises par une société ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Galiotto, M. Meylan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007. Relation: LAC/2007/23881. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007128635/211/237.

(070149072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

GSC European Mezzanine Luxembourg IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.275.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007128514/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08688. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Marjan Saràl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.947.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007128509/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08513. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.267.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.881.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BARRY-WEHMILLER EURO HOLDINGS S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.881 (the Company). The Company was incorporated on 16 July 2007 pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N^o 1837 of 30 August 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 24 August 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

I. BARRY-WEHMILLER COMPANIES, INC. a company, incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 8020 Forsyth Blvd., St. Louis, Missouri 63105, United States of America, registered under the number 00009249, hereby represented by Mr Robert Steinmetzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Clayton (Missouri), USA on 12 September 2007;

II. FLEETWOOD, INC., a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 8020 Forsyth Blvd., Clayton, Missouri 63105, United States of America, registered under the number 0035602, hereby represented by Mr Robert Steinmetzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Clayton (Missouri), USA on 12 September 2007;

III. PAPER CONVERTING MACHINE Co., a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 2300 South Ashland Ave. Green Bay, Wisconsin 54304, United States of America, registered under the number P041450, hereby represented by Mr Robert Steinmetzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Clayton (Missouri), USA on 12 September 2007;

IV. MARQUIP WardUnited, INC. a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 8020 Forsyth Blvd., Clayton, Missouri 63105, United States of America, registered under the number 00507026, hereby represented by Mr Robert Steinmetzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Clayton (Missouri), USA on 12 September 2007;

V. MARQUIP INTERNATIONAL, INC., a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 1300 North Airport Road, Phillips, Wisconsin 54555, United States of America, and registered with the State of Wisconsin under the number M036423, hereby represented by Mr Robert Steinmetzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Clayton (Missouri), USA on 12 September 2007.

The appearing parties referred to under item 1., 2., 3., and 4. above are the current shareholders of the Company and are hereinafter referred to as the Shareholders.

The appearing party referred to under item 5. above intervenes at the present Meeting in order to subscribe to new shares to be issued by the Company (the Subscriber).

The proxies from the appearing parties, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 2,470 (two thousand four hundred seventy) shares of EUR 500.- (five hundred Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) so as to set the share capital of the Company at EUR 1,267,000.- (one million two hundred sixty-seven thousand Euro) by way of the issuance of 64 (sixty-four) shares having a nominal value of EUR 500.- (five hundred Euro) each.

3. Intervention, subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item 2. above by means of a contribution in kind by MARQUIP INTERNATIONAL, INC.

4. Subsequent amendment of article 4 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under items 2. and 3. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

6. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) so as to set the share capital of the Company at EUR 1,267,000.- (one million two hundred sixty-seven thousand Euro) by way of the issuance of 64 (sixty-four) shares having a nominal value of EUR 500.- (five hundred Euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The above-mentioned Subscriber, represented as stated above, intervenes at the present meeting and hereby declares to:

(i) subscribe to all 64 (sixty-four) newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 500.- (five hundred Euro) each, for a subscription price of EUR 500.- (five hundred Euro) each, and

(ii) pay them up entirely by means of a contribution in kind consisting of EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) of the value of the share of MARQUIP WardUnited GmbH, a German company, with its address at Otto-Hahn-Str. 54, 63303 Dreieich, Germany and registered under the number HRB 168594 with commercial register at the local court (Amtsgericht) Munich (MARQUIP GmbH) (the Share), it being understood that the legal title of the Share has already been transferred to the Company prior to this meeting by way of a German notarial deed (deed roll no. 267/2007 of notary public Johann-Andreas Rossbach) (the German Deed), which has been presented to the present meeting.

Such German Deed, after having been signed *ne varietur* by the by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such contribution in kind in an amount of EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

It also results in essence from a certificate (the Certificate 1) dated 12 September 2007, issued by the director of MARQUIP INTERNATIONAL, INC. that:

- «1. the Company is the owner of the Share;
2. such Share is fully paid-up;
3. the Company is entitled to the Share and possesses the power to dispose of the Share;
4. the Share is not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Share and the Share is not subject to any attachment;
5. there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Share be transferred to him;
6. according to German law and the articles of association of GERMCO, such Share is freely transferable;
7. all formalities required in Germany subsequent to the contribution in kind of the Share will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
8. the Share is worth at least EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euros) and that EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euros) of the value of the Share shall be allocated to the subscription and payment of the Share.»

It further results from a certificate issued on 12 September 2007 by the management of the Company that, *inter alia*, «(i) the Share is worth at least EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) and (ii) that EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) of the value of the Share shall be allocated to the subscription and payment of the LUXCO Share» (the Certificate 2, and together with the Certificate 1, the Certificates).

The said Certificates after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Share is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholdings in the Company are as follows:

Shareholders	Shares
BARRY-WEHMILLER COMPANIES, INC.	1,022
FLEETWOOD, INC. INC.	5
PAPER CONVERTING MACHINE Co.	1,361
MARQUIP WardUnited, INC.	82
MARQUIP INTERNATIONAL, INC.	64
Total:	2,534

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,267,000.- (one million two hundred sixty-seven thousand Euro), represented by 2,534 (two thousand five hundred thirty-four) shares having a nominal value of EUR 500.- (five hundred Euro) each.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,000.- (two thousand Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BARRY WEHMILLER EURO HOLDINGS S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.881 (la Société). La Société a été constituée le 16 juillet 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 1837 daté du 30 août 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné daté du 24 août 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Ont comparu:

I. BARRY-WEHMILLER COMPANIES, INC., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 8020 Forsyth Blvd., St. Louis, Missouri 63105, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 00009249, ci-après représentée par M. Robert Steinmetzer, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Clayton (Missouri), USA le 12 septembre 2007;

II. FLEETWOOD, INC., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 8020 Forsyth Blvd., Clayton, Missouri 63105, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 0035602, ci-après représentée par M. Robert Steinmetzer, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Clayton (Missouri), USA le 12 septembre 2007;

III. PAPER CONVERTING MACHINE Co., une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2300 South Ashland Ave. Green Bay, Wisconsin 54304, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro P041450, ci-après représentée par M. Robert Steinmetzer, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée Clayton (Missouri), USA le 12 septembre 2007;

IV. MARQUIP WardUnited, INC. une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 8020 Forsyth Blvd., Clayton, Missouri 63105, aux Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 00507026, ci-après

représentée par M. Robert Steinmetzer, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée Clayton (Missouri), USA le 12 septembre 2007;

V. MARQUIP INTERNATIONAL, INC. une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1300 North Airport Road, Phillips, Wisconsin 54555, aux Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée dans l'états du Wisconsin sous le numéro M036423, ci-après représentée par M. Robert Steinmetzer, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée Clayton (Missouri), USA le 12 septembre 2007.

Les parties comparantes mentionnées aux points 1., 2., 3. et 4. ci-dessus sont les associés actuels de la Société et seront ci-après désignées comme les Associés.

La partie comparante mentionnée au point 5 ci-dessus intervient à la présente Assemblée afin de souscrire à de nouvelles parts sociales devant être émises par la Société (les Souscripteurs).

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les 2.470 (deux mille quatre cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) de manière à porter le capital social actuel de la Société à un montant de EUR 1.267.000,- (un million deux cent soixante-sept mille euros) par voie de l'émission de 64 (soixante-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

3. Intervention, souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus, au moyen d'un apport en nature effectué par MARQUIP INTERNATIONAL, INC.

4. Modification consécutive de l'article 4 des Statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée sous les points 2. et 3. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Divers.

qu'après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et procède à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) de manière à porter le capital social actuel de la Société à un montant de EUR 1.267.000,- (un million deux cent soixante-sept mille euros) par voie de l'émission de 64 (soixante-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Le Souscripteur susmentionné, représenté comme indiqué ci-dessus, intervient au présent acte et déclare:

(i) souscrire à l'intégralité des 64 (soixante-quatre) parts sociales nouvellement émises de la Société d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, pour un prix de souscription de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature correspondant à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) de la valeur de la part de MARQUIP WardUnited GmbH, une société de droit allemand sise au Otto-Hahn-Str. 54, 63303 Dreieich, en Allemagne et immatriculée auprès du registre du commerce de la cour locale de Munich (Amtsgericht) sous le numéro HRB 168594 (MARQUIP GmbH) (la Part), étant entendu que le titre légal de la Part a déjà été cédé à la Société préalablement à la présente Assemblée au moyen d'un acte notarié allemand (n ° 267/2007 du notaire Maître Johann-Andreas Rossbach) (l'Acte allemand), présenté à la présente Assemblée.

Ledit Acte allemand, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ledit apport en nature, pour un montant total de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) devra être alloué au compte de capital social nominal de la Société.

Il résulte également en essence d'un certificat (le Certificat 1) daté du 12 septembre 2007 émis par l'administrateur de MARQUIP INTERNATIONAL, INC. que:

- «1. la Société est propriétaire de la Part;
2. ladite Part a été entièrement libérée;
3. la Société peut prétendre à ladite Part et possède le pouvoir d'en disposer;
4. ladite Part ne fait pas l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit de gage ou droit de jouissance sur la Part et la Part ne fait l'objet d'aucune saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer la Part;
6. conformément au droit allemand et aux statuts de GERMCO, ladite Part est librement cessible;
7. toutes les formalités allemandes afférentes à cet apport en nature de la Part seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié d'augmentation de capital attestant dudit apport en nature; et
8. la Part est estimée à un minimum de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros), et les EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) de la valeur de la Part seront attribués à la souscription et au paiement de la Part.»

Il résulte en outre d'un certificat émis le 12 septembre 2007 par l'organe de direction de la Société que, inter alia, «(i) la Part est estimée à un minimum de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros), et que (ii) EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) de la valeur de la Part seront attribués à la souscription et au paiement de la Part LUXCO.» (le Certificat 2, et avec le Certificat 1, les Certificats).

Lesdits Certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Part est par conséquent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

Par conséquent, l'Assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société est le suivant:

Associés	Nombre de parts sociales
BARRY-WEHMILLER COMPANIES, INC.	1.022
FLEETWOOD, INC. INC.	5
PAPER CONVERTING MACHINE Co.	1.361
MARQUIP WardUnited, INC.	82
MARQUIP INTERNATIONAL, INC.	64
Total:	2.534

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.267.000,- (un million deux cent soixante-sept mille euros) représentée par 2.534 (deux mille quatre cent trente-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité y relative (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: R. Steinmetzer, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, LAC/2007/26387. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007129305/5770/286.

(070149703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

GSC European Mezzanine Luxembourg IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.275.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007128513/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08687. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

LaSalle Property Securities SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.081.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour LaSalle PROPERTY SECURITIES SICAV-FIS

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007128499/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07702. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Citore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.534.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007128496/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08978. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

IT Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 70.453.

Le bilan au 30 juin 2007 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Pour IT FUNDS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007127917/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07934. - Reçu 72 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Alpha Investimenti Advisory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 74.022.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Pour ALPHA INVESTIMENTI ADVISORY HOLDING S.A.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007127927/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07701. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

UBAE, UBAE Arab German Bank, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 10.763.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127928/556/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Ligne Brussels (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.626.

Cette mention rectificative annule et remplace la version déposée antérieurement le 7 juin 2007 sous le N ° : L070074285.04

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127925/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06727. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Consilia De Enrico Seccomandi et Fils, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 74.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour *CONSILIA DE ENRICO SECCOMANDI ET FILS*

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007127926/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04903. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

UBAE, UBAE Arab German Bank, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 10.763.

Les comptes annuels au 31 octobre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127929/556/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07775. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Société Financière Baccarat Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.750.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le cinq octobre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Monsieur Willy Vervaque, retraité, né à Geluwe (Belgique), le 5 juin 1943, demeurant à B-8930 Lauwe, 268, Larstraat,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 26 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la représentante du comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

que la société anonyme SOCIETE FINANCIERE BACCARAT HOLDING S.A. a été constituée suivant acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 198 du 27 avril 1991 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 11 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 362 du 6 mars 2002;

que le capital social de la société anonyme SOCIETE FINANCIERE BACCARAT HOLDING S.A. s'élève actuellement à quatre cent soixante-quatre mille euros (464.000,00 €) représenté par dix-huit mille (18.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

que Monsieur Willy Vervaque, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de procéder à la dissolution et la liquidation de la société anonyme SOCIETE FINANCIERE BACCARAT HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

que Monsieur Willy Vervaque, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et de liquidateur de la société SOCIETE FINANCIERE BACCARAT HOLDING S.A., déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés,
- que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
- que tous les passifs connus de la société, vis-à-vis des tiers, ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

de sorte que la liquidation de la société anonyme SOCIETE FINANCIERE BACCARAT HOLDING S.A. est à considérer comme faite et clôturée;

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, qualité et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Henoumont, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 9 octobre 2007. MER/2007/1404. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007128077/243/50.

(070147765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Medical Services Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 57.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007127941/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08499. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Autopolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 30.741.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007127942/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08518. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Café Ligia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 109, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.459.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007127307/4640/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08928. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Lyreco Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.924.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007127306/7419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08819. - Reçu 119 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Le Premier 3 JD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.439.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le conseil de gérance de la Société en date du 5 octobre 2007 que le siège social de la Société est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

En outre l'adresse professionnelle de Monsieur Patrice Gallasin et Madame Céline Pignon, et le siège social de LE PREMIER MANAGEMENT S.à r.l., tous gérants de la Société ainsi que le siège social de l'associé unique de la Société ont été transférés au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127072/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.
